DESTINATION GROUPES

GUIDE 2026



Vallée du LOT & GARONNE

LE SERVICE GROUPES



Camille MARIN
05.53.71.13.70
camille.marin@valleedulotetgaronne.fr



Virginie TRAVERSIER
05.53.41.71.72
virginie.traversier@valleedulotetgaronne.fr

MODE D'EMPLOI

1. Consultez notre brochure et sélectionnez les visites, activités et prestations qui vous intéressent.
2. Composez votre journée selon vos envies et les attentes de votre groupe.
3. Transmettez-nous votre sélection par téléphone ou par e-mail afin que nous puissions étudier votre projet.
4. Nous élaborons ensuite une proposition personnalisée et vous adressons un devis adapté à votre demande.
5. Après validation du devis, nous organisons votre journée et vous transmettons l'ensemble des informations nécessaires au bon déroulement de votre visite.


DORDOGNE
CHÂTEAU DE BIRON
PARC EN CIEL
275 m
MUSÉE DE PRÉHISTOIRE
BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE
LACAPELLE-BIRON
SAUVETERRE-LA-LÉMANCE
SAINT-FRONT-SUR-LÉMANCE
MUSÉE BERNARD PALISSY
CHÂTEAU DE BONAGUIL
CUZORN
VILLERÉAL
MONFLANQUIN
FUMEL
GR de Pays
Cahors→
CONDEZAYGUES
MACHINE DE WATT
MONSEMPRON-LIBOS
MONTAYRAL
SAINT-VITE
LOT
VILLEBRAMAR
TOMBEBOEUF
TOURTRÈS
GOLF DE BARTHE
LABRETONIE
CHÂTEAU DES VALLONS
HAUTESVIGNES
VERTEUIL-D'AGENAIS
COULX
BRUGNAC
FERME DU CHAUDRON MAGIQUE
MONTASTRUC
SAINT-PASTOUR
↖ Bergerac
PINEL-HAUTERIVE
MONCLAR
CASSENEUIL
LE LÉDAT
GR654
TRENTELS
SAINT-GEORGES
THÉZAC
BOURLENS
TRÉMONS
MASQUIÈRES
CAZIDEROQUE
TOURNON-D'AGENAIS
DAUSSE
ANTHÉ
COURBIAC
SAINT-SYLVESTRE-SUR-LOT
Rivière Lot
DOMAINE DE SENELLES
BIAS
VILLENEUVE-SUR-LOT
SAINT-ETIENNE-DE-FOUGÈRES
CASTELMORON-SUR-LOT
LAPARADE
FONGRAVE
SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT
LATOUR-MARLIAC
PUJOLS
PENNE-D'AGENAIS
MUSÉE DU PRUNEAU
↙ Aiguillon
LE TEMPLE-SUR-LOT
ALLEZ-ET-CAZENEUVE
DOLMAYRAC
SAINT-COLOMBE-DE-VILLENEUVE
GROTTE DE LASTOURNELLE
SAINT-ANTOINE-DE-FICALBA
HAUTEFAGE-LA-TOUR
AURADOU
MASSOULÈS
TARN & GARONNE
CASTELLA
Z'ANIMOLAND
FRESPECH
MASSELS
GROTTES DE FONTIROU
MONBALEN
CASSIGNAS
MUSÉE DU FOIE GRAS
LA CROIX-BLANCHE
LAROQUE-TIMBAUT
Agen ↓
SAINT-ROBERT
0 2,5 5km
Voie verte avec revêtement lisse
Voie cyclable partagée
Bureau d'information touristique
Point d'accueil
Bastide
Site de visite
Terra Aventura
Camping
Vue panoramique
Transbordeur
Gares
Club d'astronomie
Ville et Métiers d'Art
Pays d'Art et d'Histoire (Grand Villeneuvois)
« Les Plus Beaux Villages de France »

LA MACHINE DE WATT

Une visite industrielle unique en France

Découvrez un monument exceptionnel du XIXe siècle : une impressionnante machine à vapeur en fonte et bronze, arrivée d'Écosse en 1850 pour alimenter les hauts-fourneaux de l'usine métallurgique de Fumel.
Seule conservée en France sur son site d'origine, classée Monument Historique, la Machine de Watt offre une plongée spectaculaire dans la grande aventure industrielle européenne des XVIIIe et XIVe siècle.

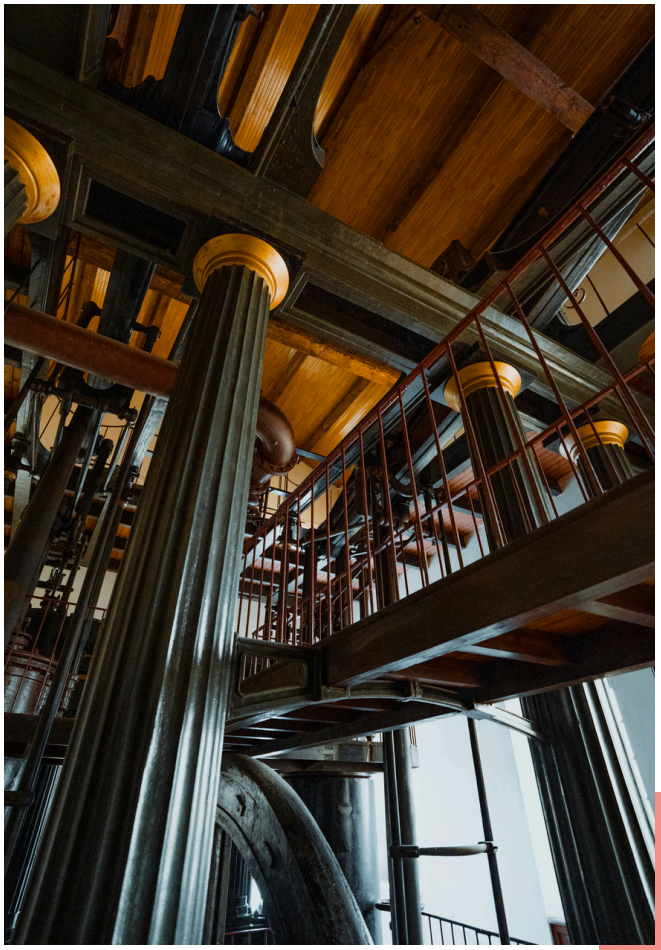



1 heure 30

20 personnes maximum

A partir de 140 € TTC

Av. de l'Usine, 47500 Fumel

LA CENTRALE HYDROELECTRIQUE

Un site industriel toujours en activité

Construite pendant la Seconde Guerre mondiale par Pont-à-Mousson pour alimenter l'usine métallurgique en électricité, la centrale hydraulique de Fumel est un remarquable exemple d'installation « au fil de l'eau ».
Après près de 80 ans de service, elle fonctionne toujours aujourd'hui. Lors de la visite, vous accéderez exceptionnellement à l'intérieur du site pour profiter d'un point de vue panoramique sur ses deux impressionnantes turbines Kaplan de véritables pièces de collection encore en activité.





1 heure 30

20 personnes maximum

A partir de 140 € TTC

20 Av. de l'Usine, 47500 Fumel

LES CITES OUVRIERES

Mémoire sociale et architecture du XXe siècle

Dès la fin du XIXe siècle, les industriels de l'usine métallurgique de Fumel développent des logements pour leurs ouvriers. Entre les deux guerres, puis jusqu'aux années 1970, se construisent maisons ouvrières, logements de contremaîtres et habitations de cadres.
Labellisées Patrimoine du XXe siècle, ces cités emblématiques témoignent d'une organisation sociale et urbaine unique. La visite parcourt rues typiques et jardins ouvriers, révélant l'histoire humaine derrière l'épopée industrielle.





1 heure 30

20 personnes maximum

A partir de 140 € TTC

Av. de l'Usine, 47500 Fumel

LE TRANSBORDEUR

Une initiative unique en France

Pour franchir le barrage de Fumel, le Département a choisi une solution innovante : un système de transbordement des bateaux par voie terrestre, grâce à un élévateur à sangles.
Cette alternative originale à l'écluse traditionnelle favorise le développement de la plaisance entre Lot-et-Garonne et Lot.





1 heure 30

20 personnes maximum

A partir de 140 € TTC

Av. de l'Usine, 47500 Fumel

BASTIDE COMMENTÉE & BASTIDE GOURMANDE

Une immersion authentique au cœur du patrimoine et des saveurs locales

Découvrez la bastide fluviale de Villeneuve-sur-Lot à travers une visite riche en histoires et en secrets, où chaque ruelle révèle un nouveau visage de la ville. Laissez-vous porter par les anecdotes qui donnent vie à ce patrimoine unique. Terminez par une dégustation de produits locaux pour un moment convivial et gourmand.





2 heure 30

20 personnes minimum

A partir de 15 € TTC

Allée Federico Garcia-Lorca, 47300 Villeneuve-sur-Lot

PENNE-D'AGENAIS, VILLAGE MEDIEVAL

Capitale des savoir-faire, labellisée Ville et Métiers d'Art

Perché à 200 mètres au-dessus de la vallée du Lot, Penne-d'Agenais séduit par son charme médiéval et ses ruelles fleuries pleines de caractère. Ce village authentique invite à la flânerie entre chemins escarpés et panoramas d'exception.
Son incontournable, Sanctuaire Notre-Dame-de-Peyragude, reconnaissable à son dôme unique, offre une halte à la fois spirituelle et spectaculaire.
Lieu de vie et de création, Penne-d'Agenais est aussi un véritable écrin d'artisans passionnés : souffleurs de verre, tisserands et créateurs d'art vous ouvrent les portes de leur savoir-faire pour une expérience authentique et inspirante.





1 heure 30

20 personnes minimum

A partir de 140 € TTC

Porte de Ferracap, Penne-d'Agenais

PUJOLS, VILLAGE DE CARACTÈRE

Une escapade médiévale au cœur d'un panorama d'exception

Découvrez Pujols, village perché au riche passé historique, où chaque ruelle témoigne de son héritage médiéval et de ses reconstructions au fil des siècles. Laissez-vous séduire par ses églises, ses maisons à pan de bois et son authenticité préservée. Profitez également d'un panorama exceptionnel sur la vallée du Lot et la vallée du Mail pour une visite aussi culturelle que dépaysante.





1 heure 30

20 personnes minimum

A partir de 7.50 € TTC

Pl. Saint-Nicolas, 47300 Pujols

TOURNON-D'AGENAIS, BASTIDE ROYALE

Les Plus Beaux Villages de France®

Une escale insolite au cœur du Sud-Ouest

Fondée au XIIIe siècle, Tournon-d'Agenais séduit par son harmonie architecturale et son cœur de village animé, organisé autour de sa place bordée d'arcades. Son emblématique Beffroi de Tournon-d'Agenais, doté d'une étonnante horloge lunaire unique en Aquitaine, attire tous les regards.
Côté saveurs, ne manquez pas la célèbre fête de la tourtière, véritable institution locale, où ce dessert traditionnel aux pommes parfumé à l'Armagnac régale petits et grands.





1 heure 30

20 personnes minimum

A partir de 140€ TTC

Pl. de la Mairie 47370 Tournon-d'Agenais

CHÂTEAU DE SENELLES

Un lieu insolite entre art et mémoire

Découvrez un univers unique à travers plus de 650 pièces en céramique qui ornent ce lieu atypique. Plongez dans l'histoire émouvante d'une collection singulière et prolongez la visite par la découverte du domaine agricole.





1 heure 30

20 personnes minimum

A partir de 4 € TTC

14 Rue Clémentine Steef, 47300 Bias

VIN DU TSAR, UN VIN D'EXCEPTION

Une immersion au cœur de l'univers viticole

Plongez au cœur de l'univers viticole du Vin du Tsar et découvrez les secrets de fabrication de ce vin d'exception. Des vignes au chai, laissez-vous guider à travers les principales étapes de l'élaboration du vin. Au fil de la visite, vous explorerez les chais et les caves où reposent les fûts de chêne, au gré des explications de nos spécialistes, qui vous dévoileront les subtilités façonnant les arômes et le caractère de chaque cuvée. Une expérience authentique et conviviale, idéale pour les curieux comme pour les amateurs de vin. La visite se termine par une dégustation des vins du domaine, accompagnée de toasts de pâté du terroir.

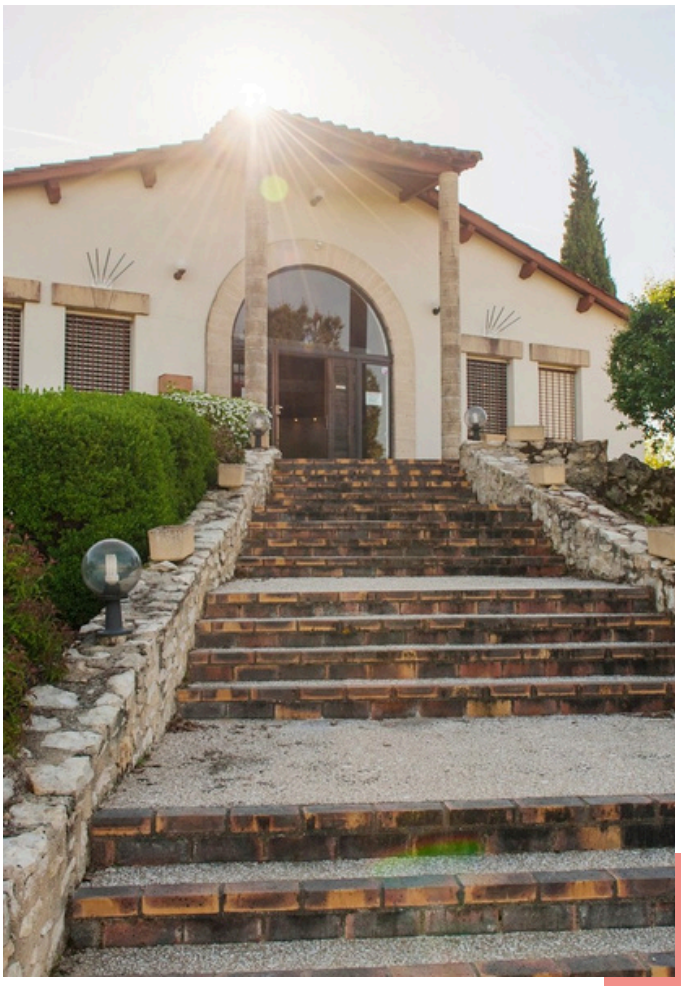



1 heure 30

20 personnes minimum

A partir de 5.50€ TTC

421 route de Tournon, 47370 Thézac

VIN DU TSAR, UN VIN D'EXCEPTION

Visite gourmande entre terroir et tradition

L'expérience se prolonge autour d'un pack gourmand composé d'un plateau de charcuterie et de crudités ou d'un sauté de pommes de terre accompagné d'un quart de poulet. Le tout est accompagné d'une dégustation de l'ensemble des vins du domaine pour un moment convivial et authentique.





3 heures

20 personnes minimum

A partir de 18.90€ TTC

421 route de Tournon,
47370 Thézac

CIRCUIT TRANSBORD'LOT

Une expérience fluviale spectaculaire et unique

Découvrez le nouveau site du transbordeur de Fumel et assistez à une manœuvre impressionnante : la Gabarre Fuméloise est soulevée et transportée dans les airs avant d'être remise à l'eau. Embarquez ensuite pour une balade paisible sur le Lot jusqu'à Libos, en longeant l'ancienne usine métallurgique de Fumel et son patrimoine industriel.





- 1 heure 20
- 42 personnes maximum
- A partir de 360 € TTC
- De juin à septembre
- Rue du Lot, 47500 Fumel

CIRCUIT AU FIL DE L'EAU

Une balade commentée au fil de l'eau

Depuis le port de Fumel, embarquez à bord de la Gabarre Fuméloise pour une découverte du Lot et de ses paysages. Au fil de la navigation, votre guide-matelot vous raconte l'histoire de la rivière, de ses moulins, embarcadères et écluses, idéale pour une sortie nature en famille ou en groupe.





1 heure 20

42 personnes maximum

A partir de 340 € TTC

De juin à septembre

Rue du Lot, 47500 Fumel

CIRCUIT PASSAGE D'ÉCLUSE

Une immersion au cœur du patrimoine fluvial

Prolongez l'aventure sur la rivière Lot avec cette croisière plus longue au départ de Fumel. Ce circuit vous mène jusqu'à l'écluse manuelle d'Orgueil, où vous découvrirez le fonctionnement authentique d'un ouvrage fluvial traditionnel. Cette navigation offre également de beaux points de vue sur les paysages préservés des rives du Lot.





- 2 heures 15
- 42 personnes maximum
- A partir de 380 € TTC
- De juin à septembre
- Rue du Lot, 47500 Fumel

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE DE FORFAITS ET DE SERVICES TOURISTIQUES

DE L'OFFICE DE TOURISME VALÉE DU LOT & GARONNE

Article 1 – Objet et champ d'application

Les présentes conditions particulières de vente (ci-après « CPV ») ont pour objet d'informer les clients de l'Office de Tourisme Intercommunautaire de la Vallée du Lot en Lot-et-Garonne (ci-après « OTIVL 47 ») des modalités de réservation et d'exécution des prestations de services touristiques proposées par l'OTIVL 47 (visites guidées, séjours, excursions, billetterie, prestations de transport ou d'hébergement, etc.).
Conformément aux dispositions du Code du tourisme article L211.9, ces informations précontractuelles deviennent partie intégrante du contrat dès la confirmation de la réservation et ne peuvent être modifiées que d'un commun accord entre les parties.

Toute réservation effectuée auprès de l'OTIVL 47 implique l'adhésion sans réserve du client aux présentes CPV, qui sont consultables et téléchargeables sur le site internet de l'OTIVL 47 tourisme.valleedulotetgaronne.com et disponibles sur simple demande.

Article 2 – Réservation

La réservation devient ferme lorsque :

- un acompte correspondant à 25% du montant total de la prestation a été réglé par le client (sauf mention différente dans le devis ou le contrat), et
- le contrat ou la facture pro-forma dûment daté et signé a été retourné à l'OTIVL 47 avant la date limite indiquée.

Pour toute réservation effectuée à moins de 30 jours de la date de réalisation de la prestation, le retour du contrat signé devra se faire simultanément à l'envoi de la totalité du règlement, sauf accord particulier mentionné par écrit par l'OTIVL 47.

Pour les clients domiciliés hors du territoire national, le règlement intégral des prestations devra parvenir à l'OTIVL 47 avant le début du séjour, par virement bancaire ou carte bancaire.

Article 3 – Responsabilité de l'OTIVL 47

L'OTIVL 47 est responsable dans les termes de l'article L211-16 du Code du Tourisme, qui stipule : « Toute personne physique ou morale qui se livre aux opérations mentionnées à l'article L. 211-1 est responsable de plein droit à l'égard de l'acheteur de la bonne exécution des obligations résultant du contrat, que ce contrat ait été conclu à distance ou non et que ces obligations soient à exécuter par elle-même ou par d'autres prestataires de services, sans préjudice de son droit de recours contre ceux-ci et dans la limite des dédommagements prévus par les conventions internationales. Toutefois, elle peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable soit à l'acheteur, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat, soit à un cas de force majeure. », et pour ces dernières comme prévu à l'article 8.3 des présentes CPV.
L'OTIVL 47 ne peut être tenu pour responsable des erreurs de réservation qui sont imputables au client, au fait d'un tiers, à une mauvaise exécution de ses obligations par le client, ou en cas de faute de ce dernier.

Le client doit signaler sans délai à l'OTIVL 47 toute non-conformité constatée durant la prestation, afin de permettre une éventuelle solution dans des délais raisonnables.

Article 4 – Absence de droit de rétractation

Le client est informé que le droit de rétractation prévu par le Code de la consommation à l'article L221-28,12° ne s'applique pas aux prestations d'hébergement, de transport, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournies à une date ou une période déterminée (billetterie, visites guidées, excursions, séjours, etc.).
En conséquence, toute commande de ce type de prestations est ferme et définitive, sous réserve des possibilités d'annulation ou de modification prévues aux articles 8 et 9 ci-après.

Article 5 – Prix, acompte et solde

Les prix sont exprimés en euros, toutes taxes comprises, selon le taux de TVA en vigueur au moment de la réservation pour les prestations qui y sont soumises, ou en régime spécifique « agence de voyages » lorsque cela est applicable.
Sauf mention contraire, les prix incluent :

- les entrées sur les différents sites et équipements mentionnés au programme,
- la prestation du guide-conférencier,
- les repas et boissons lorsque cela est expressément indiqué,
- les éventuelles animations prévues au devis ou au contrat.,
- les hébergements, la taxe de séjour est incluse dans le prix.

Les règlements s'effectuent par chèque, virement bancaire ou carte bancaire via une solution de paiement sécurisée.
Un acompte est exigé lors de la réservation, le solde devant être réglé au plus tard 30 jours avant le début de la prestation.

En l'absence de règlement du solde à la date convenue, la réservation est réputée annulée par le client, sans que celui-ci puisse prétendre à un remboursement des sommes déjà versées.

Pour les groupes, la facture de solde est établie au minimum sur la base de l'effectif confirmé dans le délai indiqué au contrat (par exemple 8 jours avant pour une visite guidée, 10 jours avant pour une excursion à la journée, 15 jours avant pour un séjour), les participants supplémentaires étant facturés au tarif groupe en vigueur, lors de la signature du contrat.

Article 6 – Bons d'échange et documents de voyage
Après encaissement du solde, l'OTIVL 47 adresse au client un bon d'échange ou des documents de voyage précisant les coordonnées, lieux de rendez-vous, horaires et prestations incluses.
Le client doit présenter ces documents au(x) prestataire(s) lors de son arrivée ou à la date de la prestation. Toute demande de prestation(s) supplémentaire(s) donnera lieu à un devis complémentaire que le client devra accepter préalablement.

Article 7 – Déroulement des prestations
Le client ou le groupe s'engage à se présenter le jour, à l'heure et au lieu indiqués sur le (ou les) bon(s) d'échange ou le contrat. En cas d'arrivée tardive ou d'empêchement de dernière minute, le client doit prévenir directement le(s) prestataire(s) dont les coordonnées figurent sur les documents de voyage.
Les prestations non consommées du fait d'un retard ou d'une absence du client restent intégralement dues et ne peuvent donner lieu à aucun remboursement.

Compte tenu de leur nature déterminée dans le temps, les prestations vendues par l'OTIVL 47 ne pourront en aucun cas être prolongées après la date d'échéance de la prestation. Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le bon d'échange, sauf observations mentionnées sur une éventuelle arrivée anticipée nécessaire à l'enregistrement des billets.

Les prestations d'hébergements incluses ou pas dans un forfait sont calculées en nombre de nuits (nuitées). Les prix comprennent la location de la chambre et le petit déjeuner, ou la demi-pension, ou la pension complète. Les services ou prestations inclus dans le forfait sont précisés sur le contrat. Lorsqu'un client occupe seul une chambre prévue pour loger deux personnes, il lui est facturé un supplément dénommé « supplément chambre individuelle ». Dans le cas d'une réservation d'un hébergement, nous vous conseillons vivement de prévenir directement l'hôtelier de votre heure d'arrivée, certains établissements hôteliers ne disposant pas d'accueil de nuit. Chaque participant doit se présenter sur le lieu de rendez-vous indiqué sur le contrat et/ou bon d'échange : pour les visites guidées à minima 10 mn avant l'horaire indiqué et pour les autres prestations, 15 mn avant l'horaire indiqué pour le début de la prestation et sauf mention spécifique portée sur le bon d'échange. L'horaire de rendez-vous peut être différent que l'horaire de l'activité ou de la visite : dans ce cas, il est mentionné dans les observations - merci de bien lire les bons d'échange - En cas de retard d'un participant, le guide commencera tout de même la visite à l'heure prévue et la prestation restera due et ne pourra donner lieu à aucun remboursement. Pour les activités non privatisées pour le groupe, le prestataire ne sera pas tenu d'attendre le/les participants en retard. En cas d'activité mobile (train, bateau, bus…) le/les clients ne pourront pas rejoindre le groupe et aucun remboursement ne sera être effectué

Pour les visites guidées et activités en extérieur, il appartient aux participants de s'équiper de chaussures et de vêtements adaptés aux conditions météorologiques, et de vérifier qu'ils disposent des capacités physiques et mentales nécessaires pour suivre la prestation (escaliers, dénivelé, sols glissants, distances, etc.).

Les enfants demeurent sous la responsabilité entière et permanente de leurs parents, tuteurs, enseignants ou accompagnateurs.

L'OTIVL 47 se réserve la possibilité d'annuler ou d'interrompre une visite ou une activité en cas de conditions météorologiques défavorables, de décisions administratives ou de tout cas de force majeure, sans autre indemnité que le remboursement des sommes versées pour la prestation concernée, ou la proposition d'un report lorsque cela est possible.

Article 8 – Annulation
8.1 Annulation à l'initiative du client
Toute annulation doit être notifiée par écrit à l'OTIVL 47 par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse : All. Federico Garcia Lorca, 47300 Villeneuve-sur-Lot ou par courriel à l'adresse mail : groupes@tourisme-fumel.com, la date de réception faisant foi pour l'application des frais d'annulation.
Sauf conditions spécifiques mentionnées au contrat, les frais d'annulation suivants sont appliqués sur le montant total de la prestation :

- plus de 30 jours avant la date de début de la prestation : remboursement intégral déduction faite, le cas échéant, de frais de dossier non remboursables,
- entre 30 et 8 jours : 25% du prix total,
- moins de 8 jours : 75% du prix total,
- la veille ou le jour de la prestation, ou en cas de non-présentation : 100% du prix total.

Toute interruption de séjour ou de prestation du fait du client ne donne lieu à aucun remboursement.

Une annulation partielle (réduction de l'effectif ou de certaines prestations) est traitée selon les mêmes principes de prorata sur la base du contrat initial, sauf accord amiable différent entre l'OTIVL 47 et le client.

Ces frais de résolution ne seront pas dus si le contrat est résilié à la suite de circonstances exceptionnelles et inévitables, survenant au lieu de destination ou à proximité immédiate de celui-ci et entraînant des conséquences importantes sur l'exécution du contrat. Dans ce cas, l'OTIVL 47 procèdera au remboursement intégral des paiements effectués, sans toutefois entraîner de dédommagement supplémentaire.

8.2 Annulation à l'initiative de l'OTIVL
L'OTIVL 47 a la possibilité de résilier le contrat à tout moment, avant le début de la prestation.

Dans ce cas, le client est informé dans les meilleurs délais et bénéficie, au choix :

- d'un remboursement intégral des sommes versées, ou
- d'une prestation de remplacement de qualité et de prix équivalents, sous réserve de disponibilité et de l'accord du client.

Le Client aura droit à une indemnisation supplémentaire, qui correspond à celle qu'il aurait dû supporter si la résiliation du contrat était intervenue de son fait.

Toutefois, l'OTIVL 47 ne sera redevable d'aucune indemnisation supplémentaire, si la résiliation du contrat intervient dans les deux cas suivants :

1) Le nombre de personnes inscrites pour le voyage ou le séjour est inférieur au nombre minimal indiqué dans le contrat, dans ce cas, l'OTIVL 47 notifie par courriel ou par courrier la résiliation du contrat au Client dans le délai fixé par le contrat, selon le calendrier suivant :

- 20 (vingt) jours avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages dont la durée dépasse 6 (six) jours ;

- 7 (sept) jours avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages dont la durée est de 2 (deux) à 6 (six) jours ;

- 48 (quarante-huit) heures avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages ne durant pas plus de 2 (deux) jours ;

ou

2) L'OTIVL 47 est empêché d'exécuter le contrat en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables. Dans ce cas, l'OTIVL 47 notifie par email ou par écrit la résiliation du contrat au voyageur dans les meilleurs délais avant le début du voyage ou du séjour.

8.3 Circonstances exceptionnelles et inévitables
Tout événements qui créent une situation échappant au contrôle du professionnel comme du voyageur et dont les conséquences n'auraient pas pu être évitées même si toutes les mesures avaient été prises empêchant ainsi l'exécution dans des conditions normales de leurs obligations, sont considérées comme des causes d'exonération des obligations des parties et entraînent leur suspension.
Seules les causes extérieures au client peuvent être invoquées ce qui exclut les cas de maladie, décès d'un proche… qui ne sont pas de circonstances d'annulation sans frais.

La partie qui invoque les circonstances visées ci-dessus doit avertir immédiatement l'autre partie de leur survenance, ainsi que de leur disparition.

8.4 Remboursements
En dehors d'un accord entre l'OTIVL 47 et le client sur un report de la prestation, en cas d'annulation et conformément aux termes de l'article R221-10 du code du tourisme, l'OTIVL 47 procédera aux remboursements requis en vertu des II et III de l'article L. 211-14 ou, au titre du I de l'article L. 211-14, rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom moins les frais de résolution. Ces remboursements au profit du voyageur sont effectués dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans les quatorze jours au plus tard après la résolution du contrat.

Article 9 – Modifications
9.1 Modifications demandées par le client
Toute demande de modification (horaires, contenu, effectif, prestations complémentaires…) doit être formulée par écrit auprès de l'OTIVL 47 et reste soumise à acceptation expresse à groupes@tourisme-fumel.com.
Les modifications acceptées peuvent entraîner une révision de prix et/ou de nouvelles conditions d'annulation, qui seront portées à la connaissance du client avant validation.

9.2 Modifications à l'initiative de l'OTIVL
Conformément à l'article L211-13 du code du tourisme, l'OTIVL 47peut, avant le début de la prestation, modifié unilatéralement les clauses du contrat autres que le prix conformément à l'article L211-12 du code du tourisme. La modification unilatérale de l'OTIVL 47 sera possible sans opposition du client si elle est mineure, prévu dans le contrat (conditions climatologiques, quantité de participants, disponibilités du prestataire selon son activité artisanale, ou agricole…) ET que le client en est informé le plus rapidement possible de manière claire et écrite.
Pour les modifications majeures, ou qui entrainent une hausse de prix de 8%, le client sera informé le plus rapidement possible de manière claire et écrite sur les conséquences de la modification sur le prix du séjour, et lui permettre de donner son opinion et les conséquences d'une absence de réponse dans ce délai, il lui sera indiqué l'éventuelle prestation de remplacement, ainsi que son prix éventuel. Lorsque les modifications du contrat ou la prestation de substitution entraînent une baisse de qualité du voyage ou du séjour ou de son coût, le client a droit à une réduction de prix adéquate.

Article 10 – Réclamations
Toute réclamation relative au déroulement d'une prestation doit être signalée le plus rapidement possible à l'OTIVL 47 pendant la réalisation de celle-ci afin de permettre un traitement dans les meilleures conditions.
Après la prestation, toute réclamation doit être adressée par écrit à l'OTIVL 47 dans un délai raisonnable à compter de la fin de la prestation, accompagnée des pièces justificatives utiles. L'OTIVL 47 s'efforcera d'y apporter une réponse dans les meilleurs délais.

Article 11 – Cession du contrat
Le client peut céder son contrat à un tiers remplissant les mêmes conditions que lui pour participer à la prestation, à condition d'en informer préalablement l'OTIVL 47 par écrit

dans un délai compatible avec l'organisation de la prestation (au plus tard 7 jours avant le début de celle-ci, sauf délai plus long mentionné au contrat).
Le cédant et le cessionnaire restent solidairement responsables du paiement du prix et des éventuels frais supplémentaires engendrés par cette cession, dont le montant réel sera communiqué par l'OTIVL 47.

Article 12 – Assurances
L'OTIVL 47 ne propose pas d'assurance multirisque ou annulation au moment de la réservation.

Il appartient au client de vérifier auprès de l'assureur de son choix la pertinence de souscrire une assurance annulation, assistance, rapatriement, bagages ou responsabilité civile couvrant les risques liés à son voyage ou à sa participation aux activités.

Article 13 – Propriété intellectuelle et supports de communication
Les textes, photographies, cartes, illustrations et, plus généralement, tous les éléments présents dans les supports de communication de l'OTIVL 47 (brochures, site internet, réseaux sociaux…) n'ont pas de caractère contractuel et sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle.
Toute reproduction, représentation ou exploitation, totale ou partielle, de ces éléments, à des fins commerciales ou non du site : tourisme.valleedulotetgaronne.com, est interdite sans l'autorisation écrite préalable de l'OTIVL 47 ou des ayants droits concernés.

Article 14 – Données personnelles
Dans le cadre de son activité de vente de séjours et de prestations touristiques, l'OTIVL 47 est amené à collecter et traiter des données à caractère personnel nécessaires à la gestion des réservations, au suivi des prestations, à l'envoi d'informations, de newsletters, d'offres promotionnelles ou à la réalisation d'enquêtes de satisfaction. A ce titre, l'OTIVL 47 collecte vos données à caractère personnel suivantes : Nom, Prénom, coordonnées postales, téléphoniques, courriel.
Conformément à la réglementation en vigueur, les clients disposent d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition, de portabilité et de suppression de leurs données, qu'ils peuvent exercer auprès de l'OTIVL 47 par courrier à l'adresse du siège : All. Federico Garcia Lorca, 47300 Villeneuve-sur-Lot ou par courriel à : romain.bogdanovic@grand-villeneuvois.fr, en justifiant de leur identité. Ils disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL selon les modalités indiquées sur son site Internet (https://www.cnil/fr)..

Sauf avis contraire de votre part lié à une limitation ou à une opposition au traitement de vos données personnelles, nous nous réservons la possibilité d'utiliser ces informations pour vous faire parvenir diverses documentations précitées.

Article 15 – Droit applicable et règlement des litiges
Les présentes CPV sont soumises au droit français.

En cas de différend portant sur l'interprétation ou l'exécution des prestations, le client est invité à saisir dans un premier temps l'OTIVL 47 afin de rechercher une solution amiable.

Le Client qui a la qualité de consommateur peut recourir à une médiation conventionnelle ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

Le Client peut ainsi saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage sur le site suivant : https://www.mtv.travel/ ou à MTV Médiation tourisme voyage, BP 80 303 - 75 823 Paris Cedex 17 dans le cas où la réponse apportée par l'OTIVL 47 au client sur sa réclamation soit jugée insuffisante ou restée sans réponse au bout de 60 jours.

Tout litige qui n'aura pu être réglé à l'amiable relèvera exclusivement du Tribunal judiciaire de Agen pour une personne morale, et dans le cas d'une personne physique, la compétence est attribuée au Tribunal compétent conformément à l'article L141-5 du Code de la consommation.

Office de Tourisme Intercommunautaire de la Vallée du Lot en Lot-et-Garonne – EPIC
Immatriculé au RCS Agen sous le numéro 495 080 293 ayant son siège social à Allée Federico Garcia-Lorca 47300 VILLENEUVE-SUR-LOT
SIRET 495 080 293 00063 – APE 7990Z – N° TVA intracommunautaire FR74495080293
Immatriculation au registre des opérateurs de voyage et de séjours : IM047110007
Garant financier : APST - 15 avenue Carnot - 75017 Paris - ID 51856